

Bulletin N°1

26 février 2018

AU FIL DE L'EAU

Le 1^{er} mars c'est l'Assemblée Générale de l'ADIV à Chauvigny.

Les Assemblées générales sont les temps forts dans la vie d'une association, d'une organisation quelle qu'elle soit. C'est un moment d'échange, de dialogue, d'affichage d'ambitions, de projets.

Outre le fait d'être le porteur, le défenseur de l'irrigation, de l'usage de l'eau son fondement baptismal, sa raison d'être, l'ADIV évoquait l'an passé la création d'un groupement d'achat électrique face à une envolée des tarifs et une mise en concurrence quasi-impossible. Alors même que l'on nous vendait le « libéral marché déréglementé ». Cette nouvelle activité de l'ADIV pouvait susciter doutes, sarcasmes, courage en berne « honni soit qui mal y pense ». Après informations, réunions, décisions, l'ADIV mettait la locomotive et ses wagons sur les rails.

Cela nous obligeait à modifier les statuts et introduire la notion de service. Puis ce fût le choix de notre prestataire de service, pour nous guider dans la démarche et négocier auprès des fournisseurs d'électrons. Nous avons retenu la CACG (Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne) basée à Tarbes. L'objectif est de définir des règles d'adhésions, d'être irrigant et le même prix pour tous nos adhérents. Les conditions financières d'adhésion, c'est être à jour de sa cotisation ADIV et 80 euros HT par PDL (point de livraison ou compteur) par an. Les mandats d'adhésions au groupement sont à retourner lors de l'AG. Ils sont joints avec l'invitation et la cotisation.

Lors de l'AG, la CACG vous fera une présentation de son activité, avec échange et réponse à vos questions. Le train est prêt à partir, vos mandats signés. Les nouveaux contrats électriques prendront effet au 1^{er} janvier 2019.

Cet élément phare ne doit pas occulté les autres chapitres de l'AG. Nous commencerons par une AG Extraordinaire pour entériner les statuts à majorité relative cette fois. Puis nous passerons à l'assemblée générale ordinaire avec un déroulé classique : activité ADIV, clôture des comptes et rapport moral suivi de vos questions. Ce sera l'occasion de vous parler de la campagne d'irrigation 2017 et de l'arrêté cadre usage de l'eau 2018.

Cette AG se terminera par le cocktail des partenaires réalisé par le traiteur *Le Panier Poitevin*.

L'ADIV compte sur votre participation :

Le jeudi 1^{er} mars 2018 à 13 heures, salle Multi Média Charles Trenet, à Chauvigny.

Le Président Gilles CHEVALIER